

MARDI LE 7 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, au 2451, rue Camirand, le 7 septembre 2021, à 19 h.

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Julie Bibeau	Siège no. 3
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.
Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, Madame Isabelle Plante directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

179-09-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PROCÈS-VERBAUX
 - 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 9 août 2021
3. CORRESPONDANCE
 - 1) CPTAQ – Toupin, Caron et Clermont
4. Période de questions
5. ADMINISTRATION
 - 1) Adoption des dépenses d'août 2021
 - 2) Rapport de la secrétaire-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 août 2021
 - 3) Mandat à l'ingénieur pour plan d'agrandissement

- 4) Approbation du plan directeur de l'eau de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont élaboré par l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche
- 5) Écho de Maskinongé – Publicité
- 6) Achat d'un ordinateur au poste de mairie
- 7) Mandat à la directrice générale pour placement d'argent
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
AUCUN DOSSIER
7. TRANSPORT/VOIRIE
 - 1) Soumissions pour scellement de fissures
 - 2) Soumissions pour le marquage des routes
 - 3) Construction et Pavage Portneuf – Recommandation de paiement
8. URBANISME
9. ENVIRONNEMENT
AUCUN DOSSIER
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
AUCUN DOSSIER
- 11) AFFAIRES NOUVELLES
 - 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 12) Période de questions
- 13) CLÔTURE DE LA SESSION

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAUX

180-09-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

181-09-21

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) CPTAQ – Toupin, Caron et Clermont
La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

182-09-21

ADOPTION DES DÉPENSES D'AOÛT 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202100285 à 202100308 inclusivement totalisant un montant de 19 527,48 \$ et les salaires d'août au montant de 16 029,21 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

183-09-21

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

184-09-21

MANDAT À L'INGÉNIEUR POUR PLAN D'AGRANDISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut se prévaloir d'une subvention de 75 000\$ pour des travaux sur des infrastructures municipales grâce au programme PRABAM et une aide financière de 65% par le programme RÉCIM;

CONSIDÉRANT QUE les programmes se terminent en début d'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal et le local du Cercle de Fermières pourraient être agrandi grâce à cette subvention;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de mandater la directrice générale pour engager un ingénieur pour l'estimation des coûts de l'agrandissement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

185-09-21

APPROBATION DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT ÉLABORÉ PAR L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES DU LOUP ET DES YAMACHICHE

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une gestion durable des ressources en eau, des milieux hydriques ainsi que des milieux humides du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, et ce, de façon concertée avec les différents acteurs de l'eau, dont les municipalités et villes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche a déposé la version finale du Plan directeur de l'eau de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil municipal a reçu une copie dudit Plan et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond,

Appuyé par Madame la conseillère Julie Bibeau

Et unanimement résolu :

- Que les membres du Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont approuvent le Plan directeur de l'eau de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont tel que préparé par l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche, et daté de septembre 2021;

- Que la mairesse et la directrice générale, sont autorisés, à signer ledit Plan, avec l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

186-09-21

ÉCHO DE MASKINONGÉ – PUBLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'Écho de Maskinongé fête ses 100 ans de publications;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse paraître une publicité ¼ de page au coût de 355,00 \$ pour l'édition spéciale de 100 pages avec un texte les félicitant.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

187-09-21

ACHAT D'UN ORDINATEUR AU POSTE DE MAIRIE

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de la mairie est désuet;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'acquisition d'un ordinateur. La dépense sera prise à même le compte de COVID-19.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

188-09-21

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR PLACEMENT D'ARGENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire un placement d'argent;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie Bibeau, secondé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate la directrice générale à faire les démarches pour un placement d'argent à la banque ou à la caisse.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

AUCUN DOSSIER

TRANSPORT/VOIRIE

189-09-21

SOUMISSION POUR SCHELLEMENT DES FISSURES

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour le scellement des fissures auprès de 3 soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions;

Lignes Maska : 1,14 \$ le mètre

Permaroute : 1,75 \$ le mètre

Scellement de fissures d'asphalte : 1,69\$ le mètre

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance des soumissions pour le scellement de fissures. D'autre part, le conseil accepte l'offre de Lignes Maska au coût de 1,14\$ le mètre linéaire. La dépense sera prise à même le fond des carrières et sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

190-09-21

SOUSSIONS POUR LE MARQUAGE DES ROUTES

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour le marquage de lignes pour les routes auprès de 2 soumissionnaires;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 30 août à 11h;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission conforme par Lignco au montant de 19 519,31 \$ avec taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat des soumissions;

D'AUTRE PART, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont octroie le contrat à Lignco au montant de 19 519,31 \$ taxes incluses. La dépense sera prise à même le fond des carrières et sablières. Les travaux devront débuté après le 16 septembre 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

191-09-21

CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement faite par l'ingénieur pour la réfection du rang Augusta par Construction et Pavage Portneuf au montant de 80 121,23 \$ incluant les taxes qui représente le décompte #1;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la recommandation de paiement de la facture numéro 81677 et autorise le paiement au montant 80 121,23 \$ à Construction et pavage Portneuf et que le décaissement se fera en un seul versement lorsque tous les travaux convenus au cahier des charges seront terminés conformément au délai d'exécution des travaux, soit le 15 septembre 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

URBANISME

AUCUN DOSSIER

ENVIRONNEMENT

AUCUN DOSSIER

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
AUCUN DOSSIER

AFFAIRES NOUVELLES

**RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE
D'AQUEDUC.**

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

192-09-21

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Barbara Paillé, mairesse appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h20.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 7 septembre 2021.

Isabelle Plante,
Directrice générale et secrétaire-trésorière